



L'ESSENTIEL LUMESTRA® 480 L'HERBICIDE MAÏS ET SORGHO QUI SAIT S'ADAPTER À VOTRE FLORE

 **Lumestra® 480**

syngenta®

 **Lumestra® 480**

- **Composition :**
480 g/l mésotrione (HRAC F2)
- **Formulation :** Suspension concentrée (SC)
- **Cible :** désherbage
- maïs (grains, fourrage, production de semences),
- maïs doux,
- sorgho
- **Doses homologuées :**
- maïs et maïs doux : 0,33 l/ha
- sorgho : 0,2 l/ha
- **Nombre d'application maxi :** 1 par an
- **DAR :**
- maïs et sorgho :
BBCH 14 max
- maïs doux : 42 jours
- **ZNT aquatique :** 20 m avec Dispositif Végétalisé Permanent
- **DRE :** 48 heures

EFFICACE ET SÉLECTIF

Une découverte Syngenta qui s'inspire d'une substance naturellement secrétée par les racines de l'arbuste *Callistemon citrinus*.

Herbicide du groupe HRAC F2 présentant un risque faible d'apparition de résistance.

Lumestra 480 offre **dès la prélevée :**

- Un très large spectre d'efficacité sur **dicotylédones et graminées.**
- Un triple mode d'action :
 - une action anti-germinative pour le contrôle des levées échelonnées des adventices sensibles (chénopodes, morelle, amarante, renouée persicaire, digitale sanguine ou filiforme...)
 - une action racinaire pour une plus grande régularité d'efficacité, même en conditions difficiles
 - une action foliaire sur les adventices sensibles déjà levées.

Lumestra 480 est rapidement transféré dans la plante par systémie ascendante. La photosynthèse est perturbée et l'action sur la chlorophylle provoque le blanchiment puis la destruction des adventices.



Notre engagement qualité :

- La sécurité des formulations Syngenta optimisées pour la pré et la post-levée
- Une triple efficacité : foliaire, racinaire et anti-germinative
- Un haut niveau de sélectivité
- Un large spectre sur dicotylédones et graminées.

Nouveau catalogue des usages :
Préconisations des cultures, cibles et conditions d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr



RÈGLES D'OR

La réussite du désherbage passe par des interventions précoces avant que les adventices ne fassent subir des préjudices irrémédiables à la culture.

Pour cela il faut :

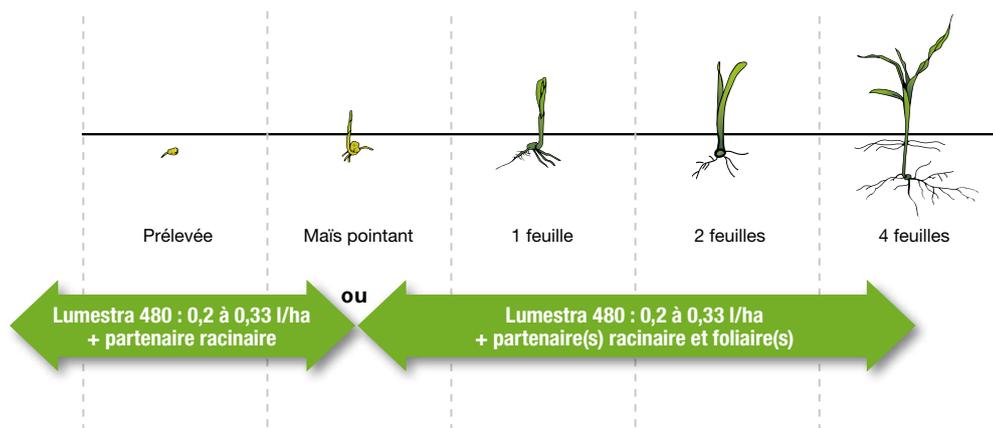
- bien connaître la flore de la parcelle,
- appliquer sur sol humide en profitant de périodes à hygrométrie favorable pour réaliser les interventions,
- intervenir tôt dans le cadre d'un programme dès la prélevée des adventices ou en post-levée précoce sur maïs en association avec des herbicides partenaires à spectres d'action complémentaires,
- prévoir l'application d'un herbicide complémentaire de post-levée en cas de nouvelles levées.

UTILISATIONS PRATIQUES

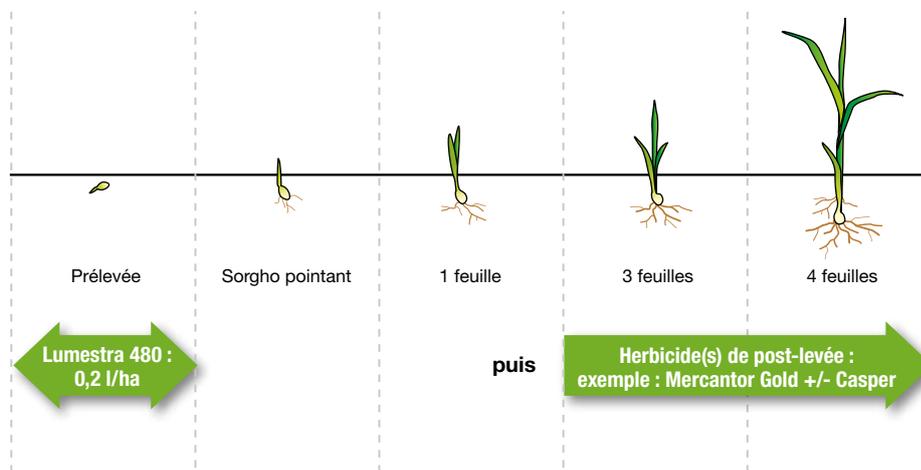
- **Sur maïs :**
 - du stade pré-semis à 4 feuilles de la culture
 - à la dose de 0,2 à 0,33 l/ha en fonction de la cible adventices et des herbicides partenaires.
- **Sur sorgho :**
 - recommandé en prélevée stricte
 - à la dose de 0,2 l/ha maximum
 - éviter toute application après émergence de la culture ainsi que les recouvrements de rampes de pulvérisation
 - des blanchiments de la végétation peuvent être observés à la levée de la culture sur sols légers, filtrants (sableux). Ces symptômes sans conséquence sur le rendement disparaissent entre 8 et 20 jours selon la pousse du sorgho.

POSITIONNEMENT ET CONSEILS D'EMPLOI

Sur maïs : exemples de programmes



Sur sorgho : exemples de programmes



VOS AVANTAGES

- Polyvalence cultures maïs et sorgho.
- Large spectre : dicotylédones classiques, difficiles et certaines graminées.
- Une durée d'action sur les nouvelles levées.
- Grande régularité d'efficacité sur adventices majeures.
- Sur maïs : nombreuses associations avec ajustement possible de la dose selon la flore à dominance graminées ou dicotylédones.
- Sur sorgho : la seule solution homologuée en prélevée de la culture.

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.
 LUMESTRA® 480 - AMM N° 2150012 - Composition : 480 g/l mésotrione * - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau. Sp3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. MERCANTOR® GOLD - AMM N° 9800182 - Composition : 960 g/l S-métolachlore * - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. CASPER® - AMM N° 2090037 - Composition : 50 g/kg prosulfuron * + 500 g/kg dicamba (sel de sodium) * - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant le mélange et le chargement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les arthropodes et plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Sp3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

© Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.



Lumestra® 480

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.